



# Conseil fiscal

## La production des déclarations T2 simplifiée

### **Le saviez-vous?**

Vous pouvez produire vos déclarations de revenus des sociétés par voie électronique à même votre ordinateur. Parmi les avantages du service de Transmission par Internet des déclarations des sociétés, vous recevez un accusé de réception immédiat et avez un traitement et des remboursements plus rapides. Aidons à laisser une empreinte écologique durable en réduisant la consommation de papier.

Les professionnels de l'impôt peuvent se servir de leur numéro de la TED et de leur mot de passe pour produire les déclarations de revenus des sociétés admissibles pour le compte de leurs clients. Devez-vous payer un solde dû? Bon nombre d'entreprises considèrent que les services bancaires Internet ou téléphoniques de leurs institutions financières sont pratiques.

Pour en savoir plus sur la production de déclaration T2 par voie électronique, consultez le [www.arc.gc.ca/societes-internet](http://www.arc.gc.ca/societes-internet).

Vous pouvez également voir en ligne l'état d'une déclaration ainsi que le solde et les transactions du compte, et les autres services offerts en rapport aux comptes d'impôt sur le revenu des sociétés. Pour en savoir plus, visitez le site [www.arc.gc.ca/mondossierentreprise](http://www.arc.gc.ca/mondossierentreprise).

